**Tirs de nuit à Labaroche**

L’importance des dégâts de sanglier dans le Haut-Rhin a amené le Préfet du Haut-Rhin à reconduire l’autorisation de tir de nuit des sangliers.

Des tirs de sangliers auront donc lieu sur le ban de la commune, de nuit jusqu’au 1° Février 2022 dans le respect des prescriptions de l’Arrêté préfectoral du 28 Octobre 2021 entre 1 heure après le coucher et 1 heure avant le lever du soleil, depuis les postes fixes.

La déclaration afférente aux tirs est affichée en mairie.